

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 3 décembre 2018, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard*	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau

SONT ABSENTS :

M. le conseiller	Robert Vincent (absence motivée)
Mme la conseillère	Catherine Baudin (absence motivée)

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Catherine Bouchard et le directeur général adjoint, M. Jean-Pierre Renaud.

2018-12-1051

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1052

Première période de questions des citoyens

1. M. René Jean

M. René Jean, 693, rue Marion, s'adresse au conseil municipal relativement à la piscine Miner et pour un projet futur de centre sportif intérieur à Granby.

2. M. Nicolas Bélanger

M. Nicolas Bélanger, 270, rue Mountain, s'adresse au conseil municipal concernant la rue Mountain.

3. M. Cyrille Gibeault

M. Cyrille Gibeault, 4, place d'Artois, s'adresse au conseil municipal concernant le déneigement dans sa rue.

4. M. Marcel Cléroux

M. Marcel Cléroux, 458, rue Bourget Ouest, s'adresse au conseil municipal relativement à son invitation pour Célibataires en fête et concernant le tassement de la neige sur la rue Matton.

5. Mme Céline Duval

Mme Céline Duval, de L'AFÉAS, s'adresse au conseil municipal en félicitant M. le maire de porter le ruban blanc et rappel que le 8 décembre est la Journée contre l'intimidation.

2018-12-1053

Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2018

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 novembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Services juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1054

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2018-80326 - 371 à 373, rue Saint-Charles Sud - Lot numéro 1 139 973, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-282, transmettant la résolution numéro 181106-05 du Comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Julie Bourdon explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jason Béliveau et M. Dany Poulin, propriétaires, pour l'immeuble situé au 371 à 373, rue Saint-Charles Sud;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jason Béliveau et M. Dany Poulin, propriétaires, ont demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 371 à 373, rue Saint-Charles Sud, à Granby, portant le numéro de lot 1 139 973, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 181106-05, en date du 6 novembre 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- la demande comporte un caractère d'unicité dans le voisinage;
- la demande est jugée mineure;
- le terrain visé est situé dans un secteur déjà bâti.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 17 novembre 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80326 pour la propriété située aux 371 à 373, rue Saint-Charles Sud, portant le numéro de lot 1 139 973, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un futur terrain (5 763 035) d'une largeur projetée de 16,76 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 21 mètres, le tout en référence au plan préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 2629 de ses minutes, dossier 1079936, en date du 18 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1055

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2018-80325 - 371 à 373, rue Saint-Charles Sud - Lot numéro 1 139 973, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-281, transmettant la résolution numéro 181106-04 du Comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Julie Bourdon explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jason Béliveau et M. Dany Poulin, propriétaires, pour l'immeuble situé aux 371 à 373, rue Saint-Charles Sud;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jason Béliveau et M. Dany Poulin, propriétaires, ont demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 371 à 373, rue Saint-Charles Sud, à Granby, portant le numéro de lot 1 139 973, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 181106-04, en date du 6 novembre 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- le garage est considérablement éloigné de la future limite de terrain;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 17 novembre 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80325 pour la propriété située aux 371 à 373, rue Saint-Charles Sud, portant le numéro de lot 1 139 973, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un garage isolé d'une superficie de 71,40 mètres carrés sur le futur terrain (lot 5 763 035), considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 55 mètres carrés pour un terrain d'une superficie inférieure à 740 mètres, le tout en référence au plan projet de lotissement et plan projet d'implantation préparé par M. Maxime Gonnevillle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 159 de ses minutes, dossier 8652, en date du 11 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1056

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2018-80324 - 371 à 373, rue Saint-Charles Sud - Lot numéro 1 139 973, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-280, transmettant la résolution numéro 181106-03 du Comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Julie Bourdon explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jason Béliveau et M. Dany Poulin, propriétaires, pour l'immeuble situé aux 371 à 373, rue Saint-Charles Sud;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jason Béliveau et M. Dany Poulin, propriétaires, ont demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 371 à 373, rue Saint-Charles Sud, à Granby, portant le numéro de lot 1 139 973, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 181106-03, en date du 6 novembre 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- la demande comporte un caractère d'unicité dans le voisinage;
- les normes en matière de zonage sont respectées pour le futur projet de construction.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 17 novembre 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80324 pour la propriété située aux 371 à 373, rue Saint-Charles Sud, portant le numéro de lot 1 139 973, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un futur terrain (lot numéro 5 763 036)

d'une superficie de 525 mètres carrés et d'une profondeur de 30,57 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la superficie minimale est de 595 mètres carrés et que la profondeur minimale est de 32 mètres pour un terrain destiné à une habitation bifamiliale isolée desservie par les réseaux d'égout et d'aqueduc, le tout en référence au plan cadastral parcellaire préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 2629 de ses minutes, dossier 1079936, en date du 18 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1057

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2018-80302 - 32, rue Choinière - Lot 1 139 953, QC

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-267, transmettant la résolution numéro 181023-05 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Riel explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Thérèse Laporte et M. Mario Larochelle, propriétaires, pour l'immeuble situé au 32, rue Choinière;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Thérèse Laporte et M. Mario Larochelle, propriétaires, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 32, rue Choinière, à Granby, portant le numéro de lot 1 399 953, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 181023-05, en date du 23 octobre 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- la demande est jugée mineure;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 17 novembre 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80302 pour la propriété située au 32, rue Choinière, portant le numéro de lot 1 399 953, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un porte-à-faux jusqu'à 7,15 mètres de la ligne avant du terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 7,5 mètres, le tout en

référence au plan préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 881 de ses minutes, dossier 8 095, en date du 24 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1058

Journée de commémoration et d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes - Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi - 6 décembre 2018

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2018-017;

CONSIDÉRANT la campagne des 12 jours de sensibilisation et d'actions organisée par la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'appuyer publiquement la campagne des 12 jours de sensibilisation et d'actions de la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

de reconnaître la journée du 6 décembre comme *Journée de commémoration et d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes*, et

de déclarer le port du ruban blanc en signe de solidarité.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1059

Décret de travaux - Ordre de changements numéro 7 - Centre aquatique de Granby - Contrat numéro 191/2017 - Entreprise de construction T.E.Q. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-047;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 191/2017 adjudgé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. par la résolution numéro 2017-09-0869 pour les travaux de construction du centre aquatique;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif sur l'ordre de changements numéro 7 en annexe au sommaire numéro BP-2018-047;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 pour la construction du centre aquatique; et

d'accepter l'ordre de changements numéro 7 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 191/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire BP-2018-047 et entraînant une dépense additionnelle de 94 041,57 \$, avant taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 502-2018, en date du 20 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1060

Décret de travaux - Ordres de changements numéros 124, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175 et 176 - Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction - Contrat numéro 192/2017 - Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-050;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjugé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de construction de l'église Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif des ordres de changement au 27 novembre 2018 numéros 124, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175 et 176 en annexe au sommaire numéro BP-2018-050;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de décréter des travaux supplémentaires au contrat de construction de l'église Notre-Dame numéro 192/2017; et

d'accepter les ajustements aux ordres de changement numéros 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175 et 176 et d'accepter l'ordre de changement numéro 124 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe et entraînant une dépense supplémentaire de 49 488,95 \$ plus taxes, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 513-2018, en date du 28 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1061

Modifications aux contrats numéros 1, 2, 3 et 4 - Services professionnels en ingénierie - Conception de plans et devis et surveillance - Mise aux normes du barrage du lac Boivin - Contrat numéro 246/2016 - Tetra Tech QE inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-049;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter des honoraires professionnels supplémentaires reliés au contrat numéro 246/2016, le tout entraînant une dépense additionnelle de 56 891,10 \$ additionné d'une banque d'heures de 11 174,80 \$, taxes en sus, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 510-2018, en date du 27 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1062

Demande d'aide discrétionnaire - Maple Treat

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-045;

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'entreprise Maple Treat sur le territoire de Granby, et ce, en vue d'un agrandissement et de la création de nouveaux emplois dans une deuxième phase;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Maple Treat a fait parvenir une demande d'aide discrétionnaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser le versement d'une aide discrétionnaire de 75 000 \$ à l'entreprise Maple Treat, conditionnellement au maintien de ses activités sur le territoire de Granby pour une durée minimale de cinq (5) ans, à défaut de quoi la subvention devra être remise à la Ville de Granby, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 491-2018, en date du 14 novembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1063

Demande d'aide discrétionnaire - Absintherie des Cantons

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-046;

CONSIDÉRANT le fort potentiel de l'entreprise Absintherie des Cantons, les emplois à venir et son rayonnement international;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Absintherie des Cantons a fait parvenir une demande d'aide discrétionnaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser le versement d'une aide discrétionnaire de 3 500 \$ à l'Absintherie des Cantons, conditionnellement au maintien de ses activités sur le territoire de Granby pour une durée minimale de cinq (5) ans, à défaut de quoi la subvention devra être remise à la Ville de Granby, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 495-2018, en date du 14 novembre 2018.

d'accepter la recommandation de la firme Demers Beaulne, pour l'année 2019, sur le choix de la limite par lésion, soit 700 % du gain assurable annuel, la dépense de 620 770 \$ étant payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 14 novembre 2018;

d'autoriser Mme Karine Beaudin, conseillère principale en ressources humaines, ou M. Jean-Pierre Renaud, directeur général adjoint, à être les signataires désignés auprès de la CNESST, l'un et l'autre pouvant agir seul, comme c'est déjà le cas pour les autres dossiers de santé et sécurité du travail.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1066 **Renouvellement - Cotisation - Adhésion - Union des municipalités du Québec (UMQ) - Carrefour du capital humain - Année 2019**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-044;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser, pour 2019, le paiement de la cotisation annuelle à l'UMQ, celle-ci étant de 0,525 \$/habitant plus taxes, pour un montant de 41 293,56 \$, taxes incluses, et le paiement au Carrefour du capital humain, pour un montant de 16 309,20 \$, taxes incluses, pour un montant total de 57 602,76 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 2 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1067 **Décret de travaux - Nouvel aménagement de la salle de formation - Service de police**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de police, sous le numéro SP-2018-004;

CONSIDÉRANT QUE le local de formation assure la confidentialité pour l'équipe en crimes initiés et celle d'ACCÈS Cannabis;

CONSIDÉRANT QUE la salle, mieux adaptée aux formations, peut recevoir seize personnes;

CONSIDÉRANT QUE nous transmettons environ 5 000 heures de formation par année à notre personnel;

CONSIDÉRANT QUE ce local diminue le coût de transport et le temps alloué à la formation puisque le personnel policier n'a plus à se rendre à l'École nationale de police du Québec, il demeure à Granby;

CONSIDÉRANT QUE cette pièce sera utilisée pour diverses présentations au public et lors de conférences de presse;

CONSIDÉRANT QUE ce local servira lorsque nous avons du personnel en travaux légers;

CONSIDÉRANT QUE cette salle sera employée lors d'opérations d'envergure ou de mesures d'urgence;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de décréter des travaux afin d'aménager d'une nouvelle salle multifonctionnelle pouvant accueillir les enquêteurs en crimes initiés, l'équipe d'ACCÈS Cannabis ainsi que le local de formation en procédant à l'installation d'une cloison de type Corflex pour séparer la salle de formation et les bureaux des enquêteurs en crimes initiés et ceux d'ACCÈS Cannabis, les coûts étant estimés à 25 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 512-2018, en date du 27 novembre 2018;

de recourir aux services du personnel des Travaux publics pour réaliser le projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1068

Calendrier des séances publiques 2019

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-138;

CONSIDÉRANT QUE le conseil établit le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019, et ce, avant le début de chaque année civile;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de fixer les dates des séances publiques pour les mois de janvier à décembre 2019, telles que prévues au calendrier en annexe au sommaire numéro SJ-2018-138.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1069

Autorisation de signature - Entente - Capsules Web - Séminaire de Sherbrooke

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-143;

CONSIDÉRANT l'objectif corporatif de l'année 2018, lequel a pour but de faire connaître ses services auprès des citoyens et des citoyennes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants en techniques juridiques du Séminaire de Sherbrooke seraient en mesure de créer des capsules Web pour le site Internet de la Ville, ayant pour but de vulgariser davantage le processus pénal;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Granby et le Séminaire de Sherbrooke, afin d'établir un partenariat entre les parties, lequel encadrera la création de capsules Web sur le site Internet de la Ville, aux endroits

pertinents selon le sujet traité, en vue de vulgariser davantage le processus pénal, le tout selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente signé par la représentante du Séminaire de Sherbrooke, lequel est joint au sommaire numéro SJ-2018-143; et

d'autoriser M^e Renée Roy, greffière et chef de division à la cour municipale, à signer le protocole d'entente, ainsi que tout document nécessaire aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1070

Autorisation de signature - Entente - Présence policière dans les écoles - Église-école Alpha Oméga

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-142;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, laquelle a modifié la *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur l'enseignement privé*, prévoit que les commissions scolaires ainsi que les établissements d'enseignement privés doivent conclure une entente avec les corps de police desservant leur territoire, en vue de prévoir les modalités d'intervention en matière de situations d'urgence et d'enquête en contexte d'intimidation ou de violence à l'école;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la signature d'une entente entre la Ville et l'Église-école Alpha Oméga, relativement à l'encadrement des interventions policières en matière d'intimidation et de violence dans les écoles, pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable automatiquement selon les mêmes conditions et pour une même durée, le tout suivant l'entente jointe au sommaire numéro SJ-2018-142.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1071

Autorisation de signature - Renouvellement et amendement - Bell Mobilité Inc. - Bail terrain situé au 735, rue Dufferin - Équipement de télécommunication sans fil

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-152;

CONSIDÉRANT le bail signé entre la Ville de Granby et Bell Mobilité Inc., le 9 juillet 2014, lequel bail a pour objet de louer une parcelle de terrain au 735, rue Dufferin, pour l'utilisation et le maintien d'équipement pour la télécommunication sans fil;

CONSIDÉRANT QUE ledit bail vient à échéance le 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au bail initial, dont le prix du loyer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement dudit bail;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la planification et de la gestion du territoire recommande la signature de la convention de renouvellement et d'amendement du bail pour une période additionnelle de cinq (5) ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la signature de la convention de renouvellement et d'amendement au bail initial conclu entre la Ville de Granby et Bell Mobilité Inc., afin de louer à cette dernière une parcelle de terrain située au 735, rue Dufferin, pour l'utilisation et le maintien d'équipement pour la télécommunication sans fil, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 juillet 2024, le tout tel que plus amplement détaillé au projet de convention joint au sommaire numéro SJ-2018-152.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1072

Entente - Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford - Entraide en matière de fuites d'eau - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-144;

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'entraide en matière de fuites d'eau signée entre la Ville de Granby et la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, laquelle vient à échéance le 20 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service concerné recommande le renouvellement de cette entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser le renouvellement de l'entente signée entre la Ville de Granby et la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, relativement à l'entraide en matière de fuites d'eau, pour un (1) an, soit jusqu'au 20 avril 2020, aux mêmes termes et conditions prévus à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-144.

Adoptée à l'unanimité

d'autoriser le renouvellement de l'entente concernant la vente de titres de transport en commun, conclue entre la Ville de Granby et l'agent distributeur Mme Hélène Bouthillier, pharmacienne, chez Pharmaprix (40, rue Évangéline), pour un (1) an, soit jusqu'au 22 février 2020, aux mêmes termes et conditions prévus à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-153, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2019 et 001-2020, en date du 28 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1075

Entente - ZAP Montérégie - Réseau sans fil gratuit - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-154;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la Ville de Granby et ZAP Montérégie concernant le déploiement d'un réseau sans fil gratuit vient à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser le renouvellement de l'entente signée entre la Ville de Granby et ZAP Montérégie concernant le déploiement d'un réseau sans fil gratuit, pour un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2019, aux mêmes termes et conditions prévus à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-154, tout en prenant en considération qu'il y a maintenant 82 points d'accès virtuel, pour un montant de 8 200 \$, plus les taxes applicables, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 28 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1076

Ententes - Technologies Bionest inc. - Premier Tech Aqua - Entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-148;

CONSIDÉRANT QUE les ententes conclues entre la Ville de Granby et les sociétés Technologies Bionest inc. et Premier Tech Aqua, relativement à l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées - lampe UV, viennent à échéance le 6 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non ces ententes, et doit le faire au moins trois (3) mois avant leur échéance;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement desdites ententes;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser le renouvellement des ententes conclues entre la Ville de Granby et les sociétés Technologies Bionest inc. et Premier Tech Aqua, relativement à l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées, pour un (1) an, soit jusqu'au 6 avril 2020, aux mêmes termes et conditions prévus auxdites ententes, lesquelles sont jointes au sommaire numéro SJ-2018-148, en prenant en considération l'augmentation des tarifs prévus aux articles 5 desdites ententes, à savoir :

- Pour Technologies Bionest inc., le tarif pour chacune des deux (2) visites pour l'entretien et l'échantillonnage du système de traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour un modèle similaire à la gamme SA-3D à SA-6D, est majoré à 247,09 \$, plus les taxes applicables, pour la période s'échelonnant entre avril 2019 et avril 2020. Pour le tarif pour chacune des deux (2) visites pour l'entretien et l'échantillonnage du système de traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour un modèle similaire à la gamme SA6C27D et SA6C32D, est majoré à 320,24 \$, plus les taxes applicables, pour la période s'échelonnant entre avril 2019 et avril 2020.
- Pour Premier Tech Aqua, le tarif actuel est de 240,00 \$ pour chacune des deux (2) visites pour l'entretien et l'échantillonnage du système de traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour un modèle similaire à la gamme DiUV Autonettoyant, UVS-240 ou autre modèle équivalent, lequel sera majoré selon l'Indice des prix à la consommation du Canada de décembre 2018, qui sera publié en janvier 2019, plus les taxes applicables, et ce, pour la période s'échelonnant entre avril 2019 et avril 2020.

Le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2019 et 001-2020, en date du 28 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1077

Entente - Régie intermunicipale de police Roussillon - Hébergement d'une sauvegarde d'enregistrements - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-147;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la Ville de Granby et la Régie intermunicipale de police Roussillon, afin que la Ville héberge, dans la salle des serveurs informatiques du Service de police de Granby, la sauvegarde des enregistrements audios de la Régie afin que la version originale se trouve dans un autre bâtiment, vient à échéance le 13 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non cette entente, et doit le faire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser le renouvellement de l'entente conclue entre la Ville de Granby et la Régie intermunicipale de police Roussillon, afin que la Ville héberge dans la salle des serveurs informatiques du Service de police de Granby, la sauvegarde des enregistrements audios de la Régie, afin que la version originale se trouve dans un autre bâtiment, pour un (1) an, soit jusqu'au 13 avril 2020, selon les mêmes conditions prévues à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-147.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1078

Entente - Unité de mesure de pression du réseau d'aqueduc - 115, rue de Windsor - M. Louis-Éric Bolduc - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-146;

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour l'installation et l'utilisation d'une unité de mesure de pression du réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé au 115, rue de Windsor, signée entre la Ville de Granby et M. Louis-Éric Bolduc, vient à échéance le 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non cette entente, et doit le faire au moins trois (3) mois avant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser le renouvellement de l'entente conclue entre la Ville de Granby et M. Louis-Éric Bolduc, relativement à l'installation et à l'utilisation d'une unité de mesure de pression du réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé au 115, rue de Windsor, pour un (1) an, soit jusqu'au 30 avril 2020, selon les mêmes conditions prévues à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-146.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1079

Complexe sportif intérieur de Granby (Artopex) - Révision judiciaire

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-155;

CONSIDÉRANT la décision rendue par la Commission municipale du Québec le 9 novembre 2018 accordant une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières au Complexe sportif intérieur de Granby (Artopex);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite demander la révision judiciaire de cette décision;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de demander la révision judiciaire de la décision rendue par la Commission municipale du Québec le 9 novembre 2018, numéro de dossier CMQ-66729, et mandater les Services juridiques de la Ville de Granby à occuper dans ce dossier.

Le maire appelle le vote sur cette proposition :

Votent pour : M. Stéphane Giard;
 M. Jocelyn Dupuis;
 M. Alain Lacasse;
 Mme Denyse Tremblay;
 M. Robert Riel;
 M. Éric Duchesneau.

Votent contre : M. Jean-Luc Nappert;
 Mme Julie Bourdon.

Adoptée sur division

2018-12-1080

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 21 octobre au 26 novembre 2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-209;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 21 octobre au 26 novembre 2018, soit :

- les comptes pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2018, pour la somme de 11 060 423,83 \$, et
- les salaires pour la période du 21 octobre au 17 novembre 2018, pour la somme de 1 483 700,99 \$,

pour un total de 12 544 124,82 \$, soit déposée, et

de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Lavage intérieur et extérieur des véhicules - 1 an
Réf. : 222/2018 - C2018-1536
Du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019
Fournisseur : Brillance Esthétique
Dépense annuelle estimée, taxes incluses 26 518,98 \$
2. Contrat d'entretien - Photocopieur - Service de police (direction) - 60 mois
Réf. : 255/2018 - C2018-1598
Du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023

Fournisseur : Xerox - Gestion de documents de l'Estrie

Dépense annuelle estimée, taxes incluses 2 472,00 \$

Dépense totale estimée, pour 60 mois, taxes incluses.....12 360,00 \$

3. Contrat d'entretien - Système de gestion - Contrôle du dépôt à neige - 1 an
Réf. : 268/2018 - C2018-1549
Du 22 décembre 2018 au 21 décembre 2019
Fournisseur : Av-Tech inc.
Dépense annuelle, taxes incluses 6 635,21 \$
4. Fourniture de gaz propane - Lac Boivin
Réf. : 280/2018 - C2018-1717
Du 23 novembre 2018 au 30 avril 2019
Fournisseur : Gaz Propane Rainville inc.
Dépense annuelle estimée, taxes incluses2 460,47 \$

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 511-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 27 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1081

Mandat à Ami-Bus pour le transport adapté, collectif, nolisé et d'urgence - Adoption du budget

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-200;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de confirmer la participation de la Ville de Granby au transport adapté pour l'année 2019;

d'accepter que soit désigné la Ville de Granby comme Ville mandataire;

d'adopter les prévisions budgétaires d'Ami-Bus inc. pour l'année 2019;

d'adopter la tarification exigée par Ami-Bus inc, soit de 3,25 \$ du passage, 62 \$ pour le livret de 20 passages et 118 \$ pour celui de 40 passages.

d'adopter la tarification réduite pour les 60 ans et plus à 3,00 \$ du passage, 57 \$ pour le livret de 20 passages, 108 \$ pour celui de 40 passages et la gratuité chez les enfants de 12 ans et moins;

de confirmer le mandat donné à Ami-Bus inc. pour les transports adapté, collectif, nolisé et d'urgence; soit tel que décrit dans l'«Entente-services en transport de personnes» signée par la Ville pour les années 2019 à 2021;

de confirmer une contribution financière de 310 234 \$ pour l'année 2019; et

de mandater Monsieur Robert Riel, conseiller municipal, pour représenter la Ville de Granby sur le conseil d'administration d'Ami-Bus inc.

Toute dépense payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 21 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1082

Autorisation - Versement des subventions - Année 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-199;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser le versement des subventions aux différents organismes avec protocoles en cours selon les modalités déjà prévues, pour un montant total de 7 672 688 \$, en conformité avec la liste jointe au sommaire SF-2018-199, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 27 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1083

Conclusion du contrat numéro 218/2018 - Effarouchement de bernaches - Groupe Prévost-Fortin inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-185;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Groupe Prévost-Fortin inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 27 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de conclure le contrat numéro 218/2018 pour la fourniture de services pour l'effarouchement de bernaches à l'aide de chiens et d'oiseaux de proie du 1^{er} juin 2019 au 30 novembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Prévost-Fortin inc., pour un montant total, taxes incluses, de 73 950,61 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 31 octobre 2018, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 24 septembre 2018, à l'addenda n° 1 en date du 25 septembre 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 5 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1084

Conclusion du contrat numéro 261/2018 - Aménagement du parc à neige - FF Conceptions s.e.n.c.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-205;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de FF Conceptions s.e.n.c., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 6 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 261/2018 pour l'aménagement du parc à neige, au plus bas soumissionnaire conforme, FF Conceptions s.e.n.c., pour un montant total, taxes incluses, de 46 852,31 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 517-2018 et 001-2019, en date du 28 novembre 2018, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 26 octobre 2018, à l'addenda n° 1 en date du 2 novembre 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 5 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1085

Adjudication du contrat numéro 244/2018 - Entretien des génératrices - Drumco Énergie inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-203;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adjuger le contrat numéro 244/2018 pour un service d'entretien préventif et l'inspection régulière des génératrices pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Drumco Énergie inc., pour un montant total estimé pour trois (3) ans, taxes incluses, de 199 878,29 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 28 novembre 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 19 octobre 2018, à l'addenda n° 1 en date du 13 novembre 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 14 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1086

Adjudication du contrat numéro 246/2018 - Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc - St-Germain Égouts Aqueduc inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-204;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 246/2018 pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc pour l'année 2019 au plus bas soumissionnaire conforme par groupe:

Groupe A - Pièces d'aqueduc à St-Germain Égouts Aqueduc inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 125 947,93 \$.

Groupe B - Pièces d'égout à St-Germain Égouts Aqueduc inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 13 846,15 \$.

Groupe C - Regards et puisards à St-Germain Égouts Aqueduc inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 15 649,97 \$.

Groupe D - Cadres et couvercles à St-Germain Égouts Aqueduc inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 38 723,58 \$.

le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 28 novembre 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 29 octobre 2018, à l'addenda n° 1 en date du 13 novembre 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 20 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1087

Approbation des critères - Services professionnels - Maintenance en régulation automatique pour la STEP - Dossier numéro 270/2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-207;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour la maintenance en régulation automatique pour la Station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les services requis sont des services professionnels à exercice exclusif;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants pour le mandat de services professionnels pour la maintenance en régulation automatique pour la Station d'épuration :

- | | | |
|---|--|-----------|
| - | Expérience de la firme soumissionnaire | 30 points |
| - | Qualification des candidats | 30 points |
| - | Présentation de projets | 30 points |
| - | Organisation de la firme | 10 points |

Total		100 points
-------	--	------------

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1088

Approbation des critères - Services professionnels - Maintenance en régulation automatique pour la CTE - Dossier numéro 257/2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-206;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour la maintenance en régulation automatique à la Centrale de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les services requis sont des services professionnels à exercice exclusif;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants pour le mandat de services professionnels pour la maintenance en régulation automatique pour la Centrale de traitement des eaux :

- | | | |
|---|--|-----------|
| - | Expérience de la firme soumissionnaire | 30 points |
| - | Qualification des candidats | 30 points |
| - | Présentation de projets similaires | 30 points |
| - | Organisation de la firme | 10 points |

Total		100 points
-------	--	------------

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1089

Reconduction numéro 1 du contrat numéro 332/2017 - Services d'électrotechniciens CTE et STEP - Installations Électriques Claude Gougeon inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-213;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de reconduire le contrat numéro 332/2017 pour les services d'électrotechniciens à la CTE et à la STEP à Installations Électriques Claude Gougeon inc., pour une période additionnelle de un (1) an, soit du 3 décembre 2018 au 2 décembre 2019, aux mêmes prix unitaires soumis, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 210 484,73 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 527-2018 et 001-2019, en date du 28 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1090

Adjudication d'une émission d'obligations de 13 816 000 \$ - 26 novembre 2018 - Règlements 0064-2007, 0289-2010, 0298-2011 et 0698-2017 - Valeurs mobilières Desjardins inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-214;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre c 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 559 000 \$	2,40000 %	2019
1 610 000 \$	2,60000 %	2020
1 663 000 \$	2,75000 %	2021
1 718 000 \$	2,85000 %	2022
4 364 000 \$	2,95000 %	2023
2 902 000 \$	3,35000 %	2028

Prix : 98,66200

Coût réel : 3,36227 %

2 MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

1 559 000 \$	2,40000 %	2019
1 610 000 \$	2,60000 %	2020
1 663 000 \$	2,80000 %	2021
1 718 000 \$	2,90000 %	2022
4 364 000 \$	3,00000 %	2023
2 902 000 \$	3,40000 %	2028

Prix : 98,82546

Coût réel : 3,37090 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 559 000 \$	2,45000 %	2019
1 610 000 \$	2,60000 %	2020
1 663 000 \$	2,75000 %	2021
1 718 000 \$	2,95000 %	2022
4 364 000 \$	3,00000 %	2023
2 902 000 \$	3,40000 %	2028

Prix : 98,80800

Coût réel : 3,37761 %

4 BMO NESBITT BURNS INC.

1 559 000 \$	2,30000 %	2019
1 610 000 \$	2,50000 %	2020
1 663 000 \$	2,70000 %	2021
1 718 000 \$	2,90000 %	2022
4 364 000 \$	3,05000 %	2023
2 902 000 \$	3,30000 %	2028

Prix : 98,53700

Coût réel : 3,39780 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

QUE conformément au pouvoir qui a été délégué au trésorier en vertu du Règlement numéro 0755-2018 adopté le 9 avril 2018, il a été adjugé par le trésorier, l'émission de 13 816 000 \$ à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19);

QUE demande soit faite à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1091

Mouvements de main-d'oeuvre - 11 octobre au 13 décembre 2018 - Nomination - M. Stéphane Roy au poste de lieutenant du Service de police - Nomination - M. Jean-Pierre Noël au poste de sergent du Service de police - Embauche - Mme Marie-Ève Laplante au poste de journalière-opératrice au Service des travaux publics - Embauche - Mme Vanessa Côté au nouveau poste d'aide-surveillante de travaux à la Division ingénierie du Service de la planification et de la gestion du territoire - Embauche - M. Olivier Coulombe-Forget au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics - Embauche - M. Jesse Lacroix au poste de mécanicien de machinerie lourde au Service des travaux publics - Embauche - Mme Geneviève Demers au poste de secrétaire au Service des finances - Embauche - M. Guillaume Verville au poste d'opérateur de pelle excavatrice classe A au Service des travaux publics - Nomination - M. Yves Miniou au poste de chauffeur de camion classe B au Service des travaux publics - Embauche sur une base régulière - M. Norman Proulx, contremaître à la Division aqueduc et égouts du Service des travaux publics - Embauche sur une base régulière - Mme Cynthia Rioux, contrôleuse au budget au Service des finances - Retraite - M. Alain Dionne, opérateur de pelle excavatrice classe A au Service des travaux publics - Retraite - M. Michel Roger, préposé aux espaces verts au Service des travaux publics - Démission - Mme Chantale Belley, inspectrice en bâtiment

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-048, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.)*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 11 octobre au 13 décembre 2018, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, incluant deux départs à la retraite le 1^{er} janvier 2019, le tout tel que plus au long spécifié au sommaire numéro RH-2018-048 et ses annexes, pour valoir comme si au long réitéré; et

pour ce qui est du personnel régulier :

1. de ratifier l'embauche de madame Marie-Ève Laplante au poste de journalière-opératrice au Service des travaux publics le 6 novembre 2018, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la nomination de monsieur Yves Beaulne;
2. d'autoriser l'embauche de madame Vanessa Côté au nouveau poste d'aide-surveillante de travaux à la Division ingénierie du Service de la planification et de la gestion du territoire le 4 décembre 2018. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'un examen pré-emploi et sera soumise à une période de probation de 6 mois qui devra être réalisée à la satisfaction de la direction du service;

3. d'autoriser l'embauche de monsieur Olivier Coulombe-Forget au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics le 4 décembre 2018, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la nomination de monsieur Norman Proulx. Monsieur Coulombe-Forget sera soumis à une période probaton totalisant 9 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
4. d'autoriser l'embauche de monsieur Jesse Lacroix au poste de mécanicien de machinerie lourde au Service des travaux publics le 7 décembre 2018, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de monsieur Mario Pelletier;
5. d'autoriser l'embauche de madame Geneviève Demers au poste de secrétaire au Service des finances le 10 décembre 2018, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la nomination de madame Emmy Dupuis. Madame Demers sera soumise à une période de probation de 6 mois qui devra être réalisée à la satisfaction de la direction du service;
6. d'autoriser l'embauche de monsieur Guillaume Verville au poste d'opérateur de pelle excavatrice classe A au Service des travaux publics le 11 décembre 2018, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite de monsieur Alain Dionne. Monsieur Verville sera soumis à une période probaton totalisant 9 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
7. de ratifier la nomination de monsieur Yves Miniou au poste de chauffeur de camion classe B au Service des travaux publics en date du 6 novembre 2018, afin de pourvoir le poste laissé vacant lors de la nomination de monsieur Beaulne. Cette nomination sera soumise à une période d'essai de 30 jours qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du Service des travaux publics;
8. d'autoriser la nomination de monsieur Stéphane Roy au poste de lieutenant du Service de police à compter du 4 décembre 2018, à la suite de la signature d'une lettre d'entente entérinée lors de la séance du 5 novembre dernier Cette nomination sera assujettie à une période de probation de 6 mois qui devra être réalisée à la satisfaction de la direction du Service de police;
9. d'autoriser la nomination de monsieur Jean-Pierre Noël au poste de sergent du Service de police à compter du 4 décembre 2018. Cette nomination vise à pourvoir le poste laissé vacant par monsieur Stéphane Roy et sera assujettie à une période de probation de 6 mois qui devra être réalisée à la satisfaction de la direction du Service de police;
10. d'autoriser l'embauche sur une base régulière de monsieur Norman Proulx, contremaître à la Division aqueduc et égouts du Service des travaux publics. En effet, ce dernier a complété sa période de probation à la satisfaction de la direction du Service des travaux publics le 7 novembre 2018;
11. d'autoriser l'embauche sur une base régulière de madame Cynthia Rioux, contrôleuse au budget au Service des finances. En effet, cette dernière a complété sa période de probation à la satisfaction de la direction du Service des finances le 3 décembre 2018;
12. de prendre acte du départ à la retraite, le 1^{er} janvier 2019, de monsieur Alain Dionne, opérateur de pelle excavatrice classe A au Service des

travaux publics. Monsieur Dionne prend sa retraite après plus de 30 ans au service de la Ville de Granby;

13. de prendre acte du départ à la retraite, le 1^{er} janvier 2019, de monsieur Michel Roger, préposé aux espaces verts au Service des travaux publics. Monsieur Roger prend sa retraite après plus de 33 ans au service de la Ville de Granby;
14. de prendre acte de la démission de madame Chantale Belley, inspectrice en bâtiment, en date du 29 novembre 2018;
15. le 13 novembre 2018, un comité d'évaluation des emplois des fonctionnaires municipaux (cols blancs) a eu lieu. Cette rencontre avait pour objectif d'évaluer le poste modifié de secrétaire au service de police. Il y aurait donc lieu d'accepter les résultats obtenus à la suite de l'analyse de ce poste :

No de l'emploi	Avant			Après			Commentaires
	Titre d'emploi	Points	Classe	Titre d'emploi	Points	Classe	
802	Secrétaire à la police	1037	4	Secrétaire à l'administration	1127	4	Réorganisation du service de police (réf. compte-rendu du comité de police 2018-03)

16. le 21 novembre 2018, un comité d'évaluation des emplois des fonctionnaires municipaux (cols blancs) a eu lieu. Cette rencontre avait pour objectif d'évaluer le nouveau poste d'aide-surveillant de travaux de la Division ingénierie. Il y aurait donc lieu d'accepter les résultats obtenus à la suite de l'analyse de ce poste :

Numéro de poste	Nouveau poste créé	Classe	Pointage
738	Aide-surveillant de travaux	6	1327

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 520-2018, en date du 29 novembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1092

Autorisation - signature de la convention collective 2017-2022 entre la Ville de Granby et le Syndicat national des employés municipaux de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-050, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Granby et ses employés municipaux (cols bleus), convention couvrant la période

du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022, lequel a été entériné par l'assemblée syndicale du 10 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 523-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 29 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1093

Autorisation - signature de la convention collective 2017-2023 entre la Ville de Granby et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-049, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT le projet de convention collective à intervenir entre la Ville de Granby et ses fonctionnaires municipaux, convention couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023, lequel a été entériné par l'assemblée syndicale le 29 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 522-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 29 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1094

Signature - lettre d'entente pour la mise en place du nouveau système d'évaluation des emplois cols blancs

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-051, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby disposait d'un système d'évaluation des emplois cols blancs datant des années 1980;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'étaient entendues pour revoir ledit système afin qu'il corresponde davantage aux nouvelles réalités;

CONSIDÉRANT QU'un comité paritaire a été formé et que les membres se sont adjoints d'un consultant externe spécialisé en évaluation des emplois afin de les supporter dans la création d'un nouveau système;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendus quant aux modalités applicables à la mise en place de ce nouveau système, lesquelles modalités sont prévues à une lettre d'entente faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines a recommandé l'acceptation de la présente lettre d'entente;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont été appelés à se prononcer sur cette lettre d'entente, laquelle a été présentée et approuvée lors de l'assemblée syndicale du 29 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la lettre d'entente pour la mise en place du nouveau système d'évaluation des emplois cols blancs. Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 29 novembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1095

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-3, 72 à 76, rue Principale, 2018-3273 - PIIA-5, 85, rue d'Ottawa, 2018-3313 - PIIA-8, 144, rue Lyman, 2018-3275 - PIIA-9, 11, boulevard Mountain, 2018-3364 - PIIA-9, 690, rue Dufferin, 2018-0899 - PIIA-20, 388 à 402, rue du Mont-Brome, 2018-3199 - PIIA-22, 1010, rue Principale, 2018-3159 - PIIA-28, 248, rue James-A.-Tomkins, 2018-3372 - PIIA-28, 338 à 344, rue John-Manners, 2018-3190 - PIIA-30, 1-402, rue Principale, 2018-3269 - PIIA-30, 402, rue Principale, 2018-3399 - PIIA-32, 245, rue Yvan-Duquette, 2018-0546 - PIIA-32, 245, rue Yvan-Duquette, 2018-3403

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-284;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues les 6 et 20 novembre 2018 à l'égard des projets ci-après énumérés;

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 181023-09, la modification à la demande de permis de construire numéro 2014-2881 de M. Paul McLean, président de la compagnie Gestion David Duncan Ltée, afin de permettre, au 198, rue Principale, de modifier les éléments suivants :

- La superficie de la terrasse commerciale a été réduite;
- La porte de la façade avant donnant sur la rue Saint-Joseph a été déplacée vers l'avant du bâtiment et une fenêtre a été installée à l'emplacement prévu de la porte;
- Une porte double a été installée sur la façade avant donnant sur la rue Principale au lieu d'une porte simple avec fenêtre;
- La porte d'accès à l'arrière a été déplacée vers le coin ouest du bâtiment.

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-3 dudit règlement;

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1097

Appui - Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) numéro 2018-80233 - 870, 11e Rang - Remplacement de la résolution numéro 2018-08-0734 - Lot numéro 1 648 390, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-278;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Marie-Christine Tremblay, propriétaire, visant à autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricole une partie du lot 1 648 390 du cadastre du Québec situé à l'intérieur de la zone agricole BH01A;

CONSIDÉRANT QUE la construction et l'usage de chenil sont autorisés dans la zone agricole BH01A;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur des usages accessoires à un chenil et que les chenils sont interdits dans toutes les zones non agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette information était manquante dans la résolution numéro 2018-08-0734 adoptée par le conseil municipal le 20 août 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'appuyer, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180807-13, la demande de Mme Marie-Christine Tremblay, propriétaire, visant à autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricole une partie du lot 1 648 390 du cadastre du Québec situé à l'intérieur de la zone agricole BH01A;

de remplacer la résolution numéro 2018-08-0734 par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1098

Autorisation - Modification à la demande de plan projet de morcellement numéro 2014-80201 - 1111, rue Bousquet

CONSIDÉRANT QUE le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-283, transmettant la résolution numéro 181106-06 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la planification et de la gestion du territoire de la Ville de Granby a déposé, le 24 octobre dernier, une demande de modification au plan projet de morcellement pour le développement au 1111, rue Bousquet;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la rue sera modifié et fera un angle droit vers le sud puis un autre vers l'ouest;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 181106-06, recommande la présente demande de modification au plan projet de morcellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accepter la présente demande de modification au plan projet de morcellement pour le prolongement de la rue Arthur-Danis, le tout tel que présenté au plan de localisation préparé par M. Martin Cloutier, ingénieur, en date du 24 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1099

Refus - Demande de modification aux limites du secteur centre-ville - Usine 231

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-289;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Cordeau, propriétaire de l'Usine 231, a déposé une demande visant à intégrer sa propriété à l'aire admissible au « programme de revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la ville »;

CONSIDÉRANT QU'un agrandissement de l'aire admissible au programme serait un précédent non souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale devrait demeurer la priorité;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de ne pas modifier les limites du programme de revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la ville, considérant que le bâtiment est situé à l'extérieur du secteur centre-ville et que la priorité devrait demeurer la vitalité commerciale de la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1100

Possibilité de convertir un tronçon de la rue des Érables en terrains résidentiels - Lot numéro 1 014 214, CQ - Plaque commémorative

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-263;

CONSIDÉRANT QUE la rue des Érables ouest se termine à deux endroits sur la rue Paré;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire que deux intersections avec la rue Paré soit prévues au réseau routier de la Ville;

CONSIDÉRANT le cadre bâti du milieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désaffecter un des tronçons de cette rue afin qu'une seule intersection des Érables et Paré soit prévue;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de fermer le tronçon sud de cette rue :

CONSIDÉRANT QUE ce faisant, l'emplacement du monument érigé en 1964 en l'honneur de M. Pierre-Horace Boivin et Mme. Frances Boivin est compromis, lequel monument se devait être relocalisé à l'époque;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de prévoir l'installation d'une plaque commémorative au nom de Mme Boivin dans l'un des parcs avoisinants;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de procéder à toutes fins que de droit, à la fermeture du tronçon sud de la rue des Érables, soit une partie du lot 1 014 214 du cadastre du Québec, le tout tel qu'identifié au plan joint au sommaire numéro PGT-2018-263; et

de prévoir l'installation d'une plaque commémorative pour Mme Frances Boivin dans un parc avoisinant, le tout avec le concours de la famille, si tel est son souhait.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, incluant tout plan cadastral, et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1101

Remplacement du média des filtres 4 et 5 - Centrale de traitement de l'eau potable – Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-295;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer les travaux le plus rapidement possible afin de préserver la capacité de filtration de la centrale;

CONSIDÉRANT le programme PRIMEAU du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les modalités d'application du volet 1 – Infrastructure d'eau du programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec pour la rénovation de ses infrastructures d'eau potable;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec pour le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

de prendre connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et de s'engager à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la Ville;

de confirmer l'engagement de la Ville de Granby à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

de confirmer l'engagement de la Ville de Granby à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts;

d'autoriser le directeur du service de la planification et de la gestion du territoire, M. Gabriel Bruneau, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour cette demande.

Toute dépense étant payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 521-2018, en date du 29 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1102

Décret de travaux pour le prolongement des infrastructures municipales - Rue Arthur-Danis

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-299;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de procéder au décret des travaux de prolongement des infrastructures municipales de la rue projetée à l'extrémité ouest de la rue Arthur-Danis;

d'autoriser temporairement le financement à même le surplus réservé au programme Accès logis de l'OMH pour un montant de 1 265 000 \$, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 518-2018, en date du 28 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1103

Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme du ministère des Transports du Québec (MTQ) - Programme d'aide financière à la voirie locale - Volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de rapiéçage de la rue Denison Ouest

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-296;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Haute-Yamaska a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ministère);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

de confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, la Ville reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser Gabriel Bruneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, ou son représentant, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1104

Autorisation à soumettre une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) - Projet de faucardage des plantes aquatiques au lac Boivin en 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-287;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du Plan d'action pour l'avenir du lac Boivin, un document synthèse découlant d'une vaste consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait l'acquisition d'un faucardeur industriel en 2016;

CONSIDÉRANT QUE des activités de faucardage ont eu lieu avec succès en 2016, 2017 et 2018, permettant de retirer plusieurs dizaines de tonnes par année de plantes aquatiques du lac Boivin;

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle activité de faucardage en 2019 sur une superficie de 40 hectares permettrait d'obtenir un effet rapide sur le contrôle des plantes aquatiques présentes dans le lac Boivin, assurant ainsi l'accès au plan d'eau pour les citoyens et les visiteurs tout en améliorant l'aspect esthétique du lac;

CONSIDÉRANT QU'une activité de faucardage requiert au préalable de déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement, ou Gabriel Bruneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, à soumettre auprès du MDDELCC pour et au nom de la Ville de Granby une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE pour le faucardage en 2019 des plantes aquatiques au lac Boivin;

que le Service des finances émette un chèque de 664 \$ à l'ordre du ministre des Finances, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 487-2018, en date du 13 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1105

Demande de transferts budgétaires - Projet d'acquisition de signalisation - Projet de remplacement de camionnettes - Remplacement d'équipements - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2018-020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer des sommes d'argent pour l'achat d'équipements et que de ce fait, aucune nouvelle somme n'est nécessaire;

CONSIDÉRANT que ces équipements seront d'une grande utilité pour le Service des travaux publics;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser les modifications demandées d'achats d'équipements et détaillé au sommaire numéro TP-2018-020, payable à même le fonds de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 490-2018, en date du 14 novembre 2018;

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 25 000 \$ du projet 80117.33 au projet 80117.40.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1106

Avenant de modification numéro 1 au contrat numéro 138/2018 - Réfection de toiture pour deux bâtiments - Hôtel de Ville - Centre sportif Léonard-Grondin

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2018-021;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 138/2018 adjugé à Lacasse & Fils Maîtres Couvreur Inc. par la résolution numéro 2018-06-0551 pour la réfection de toiture pour deux (2) bâtiments de la Ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accepter l'avenant de modification numéro 1, entraînant une dépense supplémentaire de 4 820,43 \$, plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 507-2018, en date du 27 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1107

Appui - Demandes de permis - Service ou vente de boissons alcoolisées lors d'événements - Année 2019 - Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-102;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'appuyer par résolution la demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les événements de 2019 suivants :

Évènement	Dates	Endroit
Famili-neige	2 et 9 février 2019	Parcs Daniel-Johnson et Terry-Fox
Marché de Pâques	12 au 14 avril	Place Johnson
Fête de la Rivière	11 mai 2019	Parc Daniel-Johnson
Défi en Barque pour la Fondation	25 mai 2019	Parc Daniel-Johnson
Grand Défi de Granby	26 mai 2019	Parc Daniel-Johnson
Fête nationale	24 juin 2019	Parc Daniel-Johnson
Tournoi des policiers	6 et 7 juillet 2019	Parc Terry-Fox

Tournoi Défi à l'entreprise	6 juillet 2019	Parc Terry-Fox
Fêtes des Mascottes	17 au 21 juillet 2019	Centre-Ville de Granby
Challenger de tennis de Granby	20 au 28 juillet 2019	Tennis St-Luc
Voitures anciennes de Granby	26, 27 et 28 juillet 2019	Parc Daniel-Johnson
Couleurs urbaines	26, 27 et 28 juillet 2019	Centre-ville de Granby et parc Miner
Granby en fête	10 août 2019	Parc Daniel-Johnson
Festival international de la Chanson de Granby	22, 23 et 24 août	Parc Daniel-Johnson
Tournoi Jean-Yves-Phaneuf	33 et 31 août, 1 et 2 septembre 2019	Différents parcs de la ville
Demi-Marathon de Granby	6 octobre 2019	Parc Daniel-Johnson
Grande Marche de Granby	19 octobre 2019	Parc Daniel-Johnson
Marché de Noël	28 novembre au 1 ^{er} décembre 2019	Place Johnson

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1108

Spectacles extérieurs gratuits - Palace de Granby - 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-103;

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville de Granby et le Palace accordant à ce dernier un budget annuel pour la présentation de spectacles gratuits à l'extérieur pendant la saison estivale;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accorder une aide financière de 52 100 \$ en 2019 à l'organisme Vie culturelle et communautaire pour la présentation d'un programme de spectacles extérieurs gratuits, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2019, en date du 13 novembre 2018;

de modifier le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Granby et le Palace afin d'abroger les articles suivants:

- 2.3 relatif à la présentation de spectacles extérieurs;
- 4.3. 1 b) relatif au budget accordé à ce mandat.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1109 **Programme aidants/aidés de la Maison de soutien aux aidants - Aide financière**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-105;

CONSIDÉRANT la politique des aînés de la Ville de Granby qui reconnaît le rôle de la Ville à répondre aux besoins des personnes âgées, notamment ceux de pouvoir être actif, de se divertir, de socialiser et d'apprendre;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Granby encouragera la pratique d'activités culturelles et de loisir en adaptant les lieux, la programmation et les services offerts aux besoins des personnes âgées.

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder une aide financière d'un maximum de 10 000 \$ par année à la Maison de soutien aux aidants pour les années 2019, 2020 et 2021 pour le projet d'activités pour aidants/aidés, payables sur présentation par l'organisme de factures de dépenses liées au projet, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 14 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1110 **Autorisation de signature - Travail de rue - Aide financière - La Maison des jeunes de Granby inc. « La Barak »**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-107;

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique jeunesse et l'octroi de budget à cette politique par le conseil municipal;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Granby et la Maison des Jeunes inc. « La Barak » pour le service de travail de rue sur le territoire de Granby et visant la clientèle de moins de 30 ans, pour une durée de trois (3) ans, à raison du versement d'une aide financière de la Ville de Granby au montant de 104 552 \$ à l'organisme en 2018, indexé annuellement de 2,5 % pour les années 2019 et 2020, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 501-2018, 001-2019 et 001-2020, en date du 16 novembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1111 **Politique Égalité - nomination d'une représentante au comité de suivi des actions - Mme Gabrielle Champagne**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-108;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2018-05-0377;

CONSIDÉRANT une vacance au sein du comité de suivi des actions de la politique Égalité;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de procéder à la nomination de Madame Gabrielle Champagne, citoyenne de Granby, au sein du comité de suivi de la politique Égalité pour un mandat de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1112 **Politique municipale familiale**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-106;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'actualiser sa politique municipale familiale de 2007;

CONSIDÉRANT le mandat accordé au comité de pilotage et leurs propositions de politique et de plan d'action;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'adopter la politique municipale familiale jointe au sommaire numéro ASC-2018-106 ainsi que son plan d'action;

qu'une activité de lancement public aura lieu au cours des prochaines semaines afin d'informer la population de cette politique municipale familiale mise à jour.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1113 **Animation de milieu - Politique jeunesse - Vie culturelle et communautaire 2018-2019-2020 - Abrogation de la résolution numéro 2018-03-0193**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-104;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-0193 adoptée par le conseil municipal le 5 mars 2018 confiant le mandat à la Maison des jeunes inc. « La Barak » concernant l'animation du milieu suivant la mise en oeuvre de la politique jeunesse;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir le projet et d'en confier la responsabilité à l'organisme Vie culturelle et communautaire au lieu de la Maison des jeunes inc. « La Barak »;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de confier le mandat d'animation du milieu de la politique jeunesse de la Ville de Granby à l'organisme Vie culturelle et communautaire et de rembourser les dépenses liées à ce projet pour un maximum de 15 000 \$ pour 2018;

d'accorder à l'organisme Vie culturelle et communautaire un montant de 99 000 \$ par année pour les années 2019 et 2020 pour l'animation du milieu;

de rembourser la somme de 13 134 \$ à la Maison des jeunes inc. « La Barak » pour les activités réalisées en 2018 pour le démarrage du projet d'animation du milieu; et

d'abroger la résolution numéro 2018-03-0193.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 489-2018, 001-2019 et 001-2020, en date du 13 novembre 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

M. le conseiller Stéphane Giard quitte son siège à la table du conseil.

2018-12-1114

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer l'annexe « O » concernant le stationnement de l'Église Ste-Famille et l'annexe « Q » concernant le stationnement du Centre Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Éric Duchesneau donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer l'annexe « O » concernant le stationnement de l'Église Ste-Famille et l'annexe « Q » concernant le stationnement du Centre Notre-Dame.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer l'annexe « O » concernant le stationnement de l'Église Ste-Famille et l'annexe « Q » concernant le stationnement du Centre Notre-Dame ».

2018-12-1115

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes ».

2018-12-1116

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 ».

2018-12-1117

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2019

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Denyse Tremblay donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2019.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2019 ».

M. le conseiller Stéphane Giard regagne son siège à la table du conseil.

2018-12-1118

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues, de réseaux, de bâtiment et d'honoraires professionnels, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 035 000 \$ et un emprunt de 10 215 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues, de réseaux, de bâtiment et d'honoraires professionnels,

et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 035 000 \$ et un emprunt de 10 215 000 \$.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues, de réseaux, de bâtiment et d'honoraires professionnels, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 035 000 \$ et un emprunt de 10 215 000 \$ ».

2018-12-1119 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux***

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ».

2018-12-1120 **Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP26-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la vente au détail du cannabis et de produits dérivés dans les zones commerciales FI01C, FI10C, FI14C et FJ04C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP26-2018**

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP26-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP26-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la vente au détail du cannabis et de produits dérivés dans les zones commerciales FI01C, FI10C, FI14C et FJ04C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP26-2018 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP26-2018 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1121 **Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP27-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser**

que les murales sont assujetties au règlement sur les PIIA, de préciser les normes relatives aux traverses et d'autoriser les stationnements comme usage principal dans la zone EK07C (secteur de la rue Reynolds entre la rue Monty et le boulevard David-Bouchard), initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP27-2018

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP27-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP27-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser que les murales sont assujetties au règlement sur les PIIA, de préciser les normes relatives aux traverses et d'autoriser les stationnements comme usage principal dans la zone EK07C (secteur de la rue Reynolds entre la rue Monty et le boulevard David-Bouchard), initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP27-2018 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP27-2018 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1122

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption – Règlement (avec modifications) numéro 0809-2018 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de clarifier certaines aires à vocation urbaine, d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur au coin des rues Paré et Boivin, d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » dans le secteur au sud de la rue Simonds Sud et à l'est de la rue Saint-Charles Sud, d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » et l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie de l'aire agricole limitée « AL » dans le secteur au coin des rues Simonds Sud et Denison Ouest et d'agrandir l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf » à même une partie de l'aire commerciale de faible densité « COMf » dans le secteur de la rue Rainville, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP23-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP23-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 0809-2018 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de clarifier certaines aires à vocation urbaine, d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur au coin des rues Paré et Boivin, d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » dans le secteur au sud de la rue Simonds Sud et à l'est de la rue Saint-Charles Sud, d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » et l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie de l'aire agricole limitée « AL » dans le secteur au coin des rues Simonds Sud et Denison Ouest et d'agrandir l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf » à même une partie de l'aire commerciale de faible densité « COMf » dans le secteur de la rue Rainville, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP23-2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018, soit adopté avec les modifications suivantes, à savoir :

- Modifier l'article 5 en ajoutant les mots « et l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » » après les mots « moyenne densité « COMm » ».

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP23-2018, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1123

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption – Règlement (avec modifications) numéro 0810-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajuster les limites d'un milieu humide situé dans le secteur à l'extrémité de la rue des Oliviers près de la rue des Noyers, de retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de l'impasse de la Roche, d'ajouter un milieu humide situé dans le secteur du boulevard Industriel, de retirer un cours d'eau situé dans le secteur de la rue du Luxembourg, d'ajuster les limites d'un milieu humide situé dans le secteur de la rue Clément et de retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de la rue Deslauriers, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP24-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP24-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 0810-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajuster les limites d'un milieu humide situé dans le secteur à l'extrémité de la rue des Oliviers près de la rue des Noyers, de retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de l'impasse de la Roche, d'ajouter un milieu humide situé dans le secteur du boulevard Industriel, de retirer un cours d'eau situé dans le secteur de la rue du Luxembourg, d'ajuster les limites d'un milieu humide situé dans le secteur de la rue Clément et de retirer une partie d'un cours d'eau situé dans le secteur de la rue Deslauriers, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP24-

2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018, soit adopté avec les modifications suivantes, à savoir :

- Modifier les articles 5 et 5.1 afin d'y lire « ajouter un milieu humide et un cours d'eau » au lieu de « retirer un cours d'eau »;
- Modifier le plan et la date dudit plan de l'article 5.1 pour y lire le 19 novembre 2018 au lieu du 22 octobre 2018.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP24-2018, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1124

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation - Adoption - Règlement de concordance numéro 0811-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Simonds Sud entre les rues Denison Ouest et Le Corbusier, d'agrandir les zones JI03R et JI08C à même une partie de la zone KI01A, d'agrandir la zone JJ02R à même une partie de la zone JJ03R et d'agrandir la zone EG01R à même une partie de la zone EG06C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP25-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP25-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement de concordance numéro 0811-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Simonds Sud entre les rues Denison Ouest et Le Corbusier, d'agrandir les zones JI03R et JI08C à même une partie de la zone KI01A, d'agrandir la zone JJ02R à même une partie de la zone JJ03R et d'agrandir la zone EG01R à même une partie de la zone EG06C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP25-2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018, soit adopté.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP25-2018, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1125

Adoption – Règlement numéro 0812-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les enseignes sur terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les CPE, de remplacer la classe d'usages « lmar » par la classe d'usages « lcan », d'agrandir la zone IM13P à même une partie des zones IL03R, IL08R, IM09R et IM10R, d'agrandir la zone IL03R à même une partie de la zone IL08R et d'agrandir la zone IM09R

à même une partie des zones IM10R et IM13P, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP22-2018 et SP22-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP22-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} octobre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0812-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les enseignes sur terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les CPE, de remplacer la classe d'usages « lmar » par la classe d'usages « lcan », d'agrandir la zone IM13P à même une partie des zones IL03R, IL08R, IM09R et IM10R, d'agrandir la zone IL03R à même une partie de la zone IL08R et d'agrandir la zone IM09R à même une partie des zones IM10R et IM13P, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP22-2018 et SP22-2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} octobre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1126

Adoption – Règlement numéro 0813-2018 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de préciser les personnes responsables de l'application du règlement, les documents exigés lors d'une demande de permis de lotissement, les documents exigés lors d'une demande de permis de construction, les modalités concernant les permis en ligne, les cas où aucun permis n'est requis pour l'abattage d'arbres, les cas où aucun permis n'est requis pour les travaux effectués sur la rive des lacs, milieux humides, cours d'eau et le littoral ainsi que les informations devant figurer sur les plans pour une demande de certificat d'autorisation pour enseigne

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0813-2018 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de préciser les personnes responsables de l'application du règlement, les documents exigés lors d'une demande de permis de lotissement, les documents exigés lors d'une demande de permis de construction, les modalités concernant les permis en ligne, les cas où aucun permis n'est requis pour l'abattage d'arbres, les cas où aucun permis n'est requis pour les travaux effectués sur la rive des lacs, milieux humides, cours d'eau et le littoral ainsi que les informations devant figurer sur les plans pour une demande de certificat d'autorisation pour enseigne », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

M. Alain Lacasse;
Mme Denyse Tremblay;
M. Robert Riel;
M. Éric Duchesneau.

Votent contre : M. Jean-Luc Nappert;
M. Jocelyn Dupuis;

Adoptée sur division

2018-12-1129

Adoption – Règlement numéro 0816-2018 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d’apporter des modifications à l’annexe « A 5 » (suite) intitulée « Division aquatique » concernant les cartes de membre

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0816-2018 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d’apporter des modifications à l’annexe « A 5 » (suite) intitulée « Division aquatique » concernant les cartes de membre », pour lequel un avis de motion d’un règlement a été donné au cours d’une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1130

Adoption – Règlement numéro 0817-2018 modifiant le Règlement numéro 0029-2007 relatif à la démolition d’immeubles afin d’alléger les règles en identifiant les secteurs et les catégories d’immeubles assujettis aux dispositions relatives à la démolition d’immeubles sur le territoire de la ville de Granby

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l’objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0817-2018 modifiant le Règlement numéro 0029-2007 relatif à la démolition d’immeubles afin d’alléger les règles en identifiant les secteurs et les catégories d’immeubles assujettis aux dispositions relatives à la démolition d’immeubles sur le territoire de la ville de Granby », pour lequel un avis de motion d’un règlement a été donné au cours

d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1131

Adoption – Règlement numéro 0818-2018 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de permettre la gratuité du stationnement aux détentrices de vignettes pour sages-femmes, de modifier l'annexe « B » visant l'implantation d'un sens unique sur la rue Yvan-Duquette, de modifier l'annexe « H » en abrogeant certains paragraphes et en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires, de remplacer l'annexe « I » concernant le stationnement du secteur du centre hospitalier et de modifier l'annexe « L » sur les traverses piétonnières et modifiant le Règlement numéro 0058-2007 sur le stationnement de nuit

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0818-2018 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de permettre la gratuité du stationnement aux détentrices de vignettes pour sages-femmes, de modifier l'annexe « B » visant l'implantation d'un sens unique sur la rue Yvan-Duquette, de modifier l'annexe « H » en abrogeant certains paragraphes et en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires, de remplacer l'annexe « I » concernant le stationnement du secteur du centre hospitalier et de modifier l'annexe « L » sur les traverses piétonnières et modifiant le Règlement numéro 0058-2007 sur le stationnement de nuit », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 novembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-1132

Deuxième période de questions des citoyens

1. Mme Céline Duval

Mme Céline Duval s'adresse au conseil municipal relativement à la plaque commémorative au nom de Mme Frances Boivin.

2. M. Richard Dubé

M. Richard Dubé, quartier 2, s'adresse au conseil municipal suggérant la fusion de Commerce tourisme Granby région et Granby Industriel.

3. Mme Suzie Lambert

Mme Suzie Lambert, rue Fairfield, s'adresse au conseil municipal relativement au déneigement des trottoirs près de l'école Haute-Ville.

4. M. Marcel Cléroux

M. Marcel Cléroux, rue Bourget Ouest, s'adresse à Mme Denyse Tremblay et demande des informations relativement à la Marche de Noël au Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin, le 8 décembre prochain et discute également des places de vente concernant le cannabis.

5. M. Luc Jean

M. Luc Jean s'adresse au conseil municipal concernant son nouveau commerce d'arcades.

2018-12-1133

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de lever la séance. Il est 21 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Catherine Bouchard, directrice
des Services juridiques et greffière